

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 400

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 68 SEXIES

I. – À l’alinéa 7, après le mot :

« exercées »

insérer le mot :

« soit ».

II. – En conséquence, substituer à la troisième occurrence du mot :

« ou »

le mot :

« , soit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.